

2.00 crédits

Q2

Enseignants	Malevez Jerome (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Gilles
Thèmes abordés	<ul style="list-style-type: none"> -Participation active à un chantier de construction en tant que « ouvrier.ère ». -Observation et analyse d'un chantier de construction dans sa globalité. -Découverte des métiers de la construction et des usages locaux. -Application des théories liées aux cours de construction dans un cadre professionnel.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera en mesure de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 -Appréhender l'aspect pratique des chantiers dans sa complexité et dans ses potentialités de mises en œuvre, de faisabilités et d'organisation. -Placer l'aspect pratique du chantier en toile de fond de sa formation en architecture et être en mesure d'intégrer cette expérience dans la conception du projet. -Reconnaître et se familiariser avec les circuits connexes à l'acte de construire.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation du stage sur chantier est réalisé sur base du rapport transmis à l'issue de la procédure décrite ci-dessous.</p> <p><u>Avant le stage :</u></p> <p>La première étape consiste à faire valider le choix de l'entreprise et de son maître de stage en transmettant par mail au titulaire la « validation de stage ». (fiche 1)</p> <p>Une fois ce choix validé, l'étudiant est tenu de transmettre au secrétariat la « convention » de stage (fiche 2) dûment complétée et signée par lui-même et par son maître de stage. Les conventions sont à transmettre au secrétariat au moins une semaine avant le début du stage pour être contresignées par le vice-doyen et retransmises à l'étudiant. Les périodes de fermetures de la faculté doivent être anticipées par l'étudiant pour trouver un stage, le valider et remettre les documents à temps. Un stage effectué sans convention n'est ni assuré par l'UCLouvain, ni recevable.</p> <p><u>Après le stage :</u></p> <p>l'étudiant remet son rapport accompagné d'une copie de l'« attestation par le maître de stage » (fiche 3). Dans cette attestation, le maître de stage renseigne son appréciation qui sera prise en compte dans l'évaluation du coordinateur selon des modalités décrites dans le « vade-mecum ».</p> <p>En annexe au rapport, devra également figurer une copie de la « validation de stage » (fiche 1) et de la « convention de stage » (fiche 2) précédemment décrites.</p> <p>Le rapport devra démontrer la capacité de l'étudiant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Observer et analyser la pratique du chantier ainsi que les principes constructifs d'un édifice. -S'intégrer dans une équipe et comprendre le rôle des différents acteurs. -Restituer son expérience de terrain de façon claire et précise dans sa globalité. -Développer un esprit réflexif par l'articulation de la théorie et de la pratique. <p>La taille du rapport (environ 25 pages/personne) ainsi que des propositions de canevas sont détaillées dans le vade-mecum. Le vade-mecum complète et précise les exigences liées à la rédaction du rapport.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>La communication s'organise autour du site MOODLE LBARC 1380 (en libre accès). Les étudiant-e-s peuvent y télécharger les différentes fiches nécessaires au bon déroulement de la procédure (cf. « modes d'évaluation »), ainsi qu'un fascicule (vade-mecum) qui détaille de manière approfondie les modalités liées au stage. Les étudiant-e-s peuvent également y trouver certaines propositions de stages en Belgique ou à l'étranger.</p> <p>Une séance d'information est proposée au moins une fois par an pour présenter cette unité, notamment en projetant des extraits de travaux exemplaires, issus des années précédentes.</p> <p>Des intervenants extérieurs sont parfois invités pour venir présenter des stages en Belgique ou à l'étranger.</p>
Contenu	<p>Le stage de bachelier est un stage participatif d'intégration professionnel dans une structure intervenant dans la production du cadre bâti en Belgique ou à l'étranger (gros œuvre, équipements ou finitions). Il requiert sur place la présence d'un « maître de stage », professionnel du bâtiment choisi par l'étudiant et qui assurera son apprentissage.</p> <p>Une convention est obligatoirement établie entre l'étudiant, le maître de stage et la faculté.</p> <p>La durée du stage est fixée à 15 jours.</p>

	À l'issue de son stage, l'étudiant.e établit un rapport d'activité, accompagné des diverses attestations requises pour en assurer la validité.
Faculté ou entité en charge:	LOCI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en architecture/BXL	ARCB1BA	2		